

**DEPARTEMENT DES
LANDES
SBVL**

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 27

Pouvoirs : 1

Votants : 28

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 21 Mars 2024 à 09h00.

Sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques, Président.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de Mars, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques.

Délégués titulaires présents :

M. BARGELÉS Lionel, M. BERGERAS Alain, Mme BERGEZ Florence, M. BERNADET Pascal, M. CAYRAFOURCQ Frédéric, M. COUBLUCQ Laurent, M. CRABOS Robert, M. DANÉ Jean-Jacques, M. DAVANTÈS Jean-Charles, M. DULAYET Maurice, M. DUMAS Fabrice, M. DUTREUILH Damien, M. LABORDE Philippe, M. LABORDE-RAYNA Philippe, M. LALANNE Guillaume, M. LESGOURGUES Régis, M. LOCARDEL Gérard, M. LUBET Alain, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MOLLES Christian, M. GARBAY Alain, , Mme OMICIUOLO Chantal, M. PEDEGERT Alain, M. POUBLAN André, M. VIDAUCOSTE Sébastien

Délégués suppléants présents :

M. GUICHENEUY Hervé, M. LESCOASTREYRES André,

Délégués titulaires excusés :

M. BARRY Hervé, M. CAPERAN Michel, M. CASTEL Philippe, M. CASTET Pascal, M. DUVIGNAU Philippe, Mme ERIDIA Martine, M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre, M. LABAT Léopold, LAFFITTE Philippe, Mme LANUQUE Véronique, M. LAURETET Denis, M. MARQUIS Christophe, Mme PEYSALLE Florence, Mme PEGUILHE Isabelle, M. SAKELLARIDES Didier, M. SOUSTRA Thierry, M. VIGNES Jean-Claude,

Délégués suppléants excusés :

M. BACHERÉ Robert, M. BOURDE-BARRERE Vincent, M. LANOT Hervé, M. LANSAMAN Etienne, M. LAULHE Jean-Luc,

Délégués titulaires absents :

M. BRUNET Gilles, M. CARRERE Christian, M. DARRIBERE Didier, M. DUCOUSSO Jean-Louis, M. DUIZIDOU David, M. LALANNE Philippe, M. LARROUTURE Thierry, M. TONON Philippe

Délégués suppléants absents :

Mme DARRIOUMERLE Corinne, M. DARTIGUELONGUE Thierry, Mme DESCLAUX Christelle, Mme HAU Corinne, M. HUSTET Hervé, M. NOVEMBRE Philippe, M. PRAT Jean-Bernard, M. TUCOU Max,

Pouvoirs : M. DUVIGNAU Philippe donne pouvoir à M. POUBLAN André

Secrétaire de séance : M. DUMAS Fabrice

Date de convocation : 04 mars 2024



DEL2024-13 : Budget primitif – Exercice 2024

Exposé :

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

Après la validation du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, lors de la séance du 25 janvier 2024, le Comité syndical doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2024.

Après approbation du compte administratif 2023, le syndicat vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2023.

L'équilibre par section du budget primitif 2024 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 970 119.26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 78 240.88 €

Décision :

Le Comité syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 janvier 2024,

VU la note sur le budget primitif 2024,

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité :

APPROUVE le Budget Primitif 2024

Vote :

Pour : 28

Abstention : 00

Contre : 00

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Fabrice DUMAS

Le Président,
Jean-Jacques DANÉ

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau